

République Française
Département de la Meuse
Arrondissement de BAR-LE-DUC
Commune de Tronville-en-Barrois

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Tronville-en-Barrois

SEANCE DU 04 JUIN 2021

Date de la convocation : 28 mai 2021

Date d'affichage : 07 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre juin à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Daniel BRIAT, maire.

Présents : BARBIERI Claudine, BOUQUET Sabine, BRIAT Daniel, COLSON Cynthia, DUBOY ISABELLE, GRUAUX Enzo, GUILLAUME Louis, HUSSON Régis, LEBLANC Gérard, PAUL Jacky, POSSIEN Christophe, UZUN Sinan, VARNIER Cathie

Représentés : CAUSIN Coralie par GUILLAUME Louis, HUMBERT Christell par POSSIEN Christophe

Secrétaire : Madame VARNIER Cathie

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Jobs été

2021_019 - Bail de location du droit de chasse

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de location du droit de chasse en forêt communale de Tronville en Barrois avec l'Association

Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Tronville en Barrois et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2021_020 - Tirage au sort des jurés d'assises 2022

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Le conseil municipal, sur demande de Mme la Préfète de la Meuse, doit procéder au tirage au sort de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2022. Le Maire rappelle que les personnes doivent avoir atteints l'âge de 23 ans soit être nées avant le 01 janvier 1999.

Le Maire a procédé, à partir de la liste électorale 2021, au tirage au sort de 3 personnes.

Sont tirées au sort les personnes nommées ci-dessous :

Mme GEORGES (FOURRIERE) Christine née le 10/08/1961 à Verdun résidant 35 rue des Coquelicots 55310 TRONVILLE EN BARROIS

Mr CULOTTA Vincent Geoffrey né le 19/03/1991 à Bar le Duc résidant 18 bis route nationale 55310 TRONVILLE EN BARROIS

Mme BERTAND (CIRE) Sabrina née le 06/12/1980 à Verdun résidant 2 rue de l'Ornain 55310 TRONVILLE EN BARROIS

2021_021 - Lancement d'une campagne de mécénat populaire pour la restauration du reliquaire de St Lucien

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Suite au passage du conservateur des monuments historiques de la DRAC du Grand Est en l'église de Tronville en Barrois, ce dernier a constaté que le reliquaire de Saint Lucien, objet mobilier inscrit au

titre des monuments historiques par arrêté du 12/02/2010, a fait l'objet d'une attaque d'insectes xylophages et dont leur présence est encore très active.

Deux devis ont été adressés à la commune, l'un à 5 100 € HT, le second à 6 200 € HT. La DRAC peut nous accompagner à hauteur de 50% du montant HT des travaux, sous réserve des disponibilités budgétaires ainsi que la Fondation du Patrimoine (sur le reste à charge) par le biais du lancement d'une campagne de mécénat populaire.

Il est proposé de lancer une campagne de mécénat populaire pour la restauration du reliquaire en lien avec la Fondation du Patrimoine. Celle-ci sera chargée de rassembler les dons de particuliers et de sociétés.

Tous les dons sont déductibles de l'impôt pour les donateurs et sont affectés puis reversés au projet.

Après validation du devis retenu par la DRAC, il sera nécessaire de signer une convention avec la Fondation du patrimoine laquelle sera chargée de faire la promotion de la souscription sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions et décide :

- d'autoriser le maire à adresser le devis retenu d'un mont de 5 100 € H.T de Mr Olivier STEIB – Conservateur Restaurateur des biens culturels 57200 SARREGUEMINES, à la DRAC Grand Est pour validation

- d'adresser une demande de soutien financier auprès de la DRAC Grand Est à hauteur de 50%

- d'approuver le principe de lancement d'une souscription de mécénat populaire pour la restauration du reliquaire de Saint Lucien de l'église de l'Immaculée Conception et de signer une convention avec la Fondation du Patrimoine

- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2021_022 - Ouverture de comptes DFT - Trésorerie

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	14	1	0	0

La DDFIP de Bar le Duc a suggéré à la commune de Tronville en Barrois d'ouvrir un compte DFT afin de moderniser et sécuriser le fonctionnement des régies.

Un compte de dépôt sera ouvert par le régisseur pour chaque régie à savoir :

1. Cantine-garderie
 2. Location salle des fêtes
 3. Pêche
 4. Tickets Loisirs
- * Centre aéré
* Droits de place
* Bornes à camping-car

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place de Comptes de Dépôts au Trésor

2021_023 - Développement d'une centrale photovoltaïque

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	15	0	0	0

Le Maire rappelle le souhait de la Commune de Tronville-en-Barrois (ci-après la « Commune ») de continuer à promouvoir le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.

La Société WKN France, où tout autre société de son choix qu'elle substituerait dans l'avenir (ci-après la « Société ») envisage de développer, financer, construire et exploiter sur le territoire de la Commune un projet de centrale photovoltaïque au sol (ci-après la « Parc Solaire »), sur les parcelles communales dénombrées ci-dessous :

Parcelle Cadastre	Surface	Adresse
ZI n° 10	34 932 m ²	Favraumont
ZI n° 12	2 906 m ²	Favraumont

Ou sur tout autre surface foncière publique et/ou privé qui serait porté à sa connaissance sur la commune d'une surface agrégée totale supérieure à 20 hectares.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune, d'autoriser la Société à étudier la faisabilité d'un Parc Solaire sur le territoire de la Commune et d'autoriser à

la Société à effectuer les démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés en vue d'assurer son développement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

5. **Emet** un avis favorable au développement d'un Parc Solaire sur le territoire communal présenté par la Société et autorise la Société à mener toutes les démarches (notamment la consultation des services de l'état) en vue de l'étude de la construction de ce projet;
6. **Autorise** la Société à étudier la faisabilité d'un Parc Solaire sur le territoire communal;
7. **Emet** un avis favorable sur l'acceptabilité locale du projet ;
8. **Autorise** la Société à effectuer les démarches foncières auprès des propriétaires et exploitants des parcelles concernées.
9. **Confirme** que les parcelles sus nommées sur le Plan Local d'Urbanisme sont dans un secteur défini à ce jour comme « agricole » mais autorisera néanmoins l'implantation du Parc Solaire au sens de l'Article L161-4 du code de l'urbanisme, s'agissant de « constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ; » après accord des propriétaires et exploitants agricoles concernés

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour le suivi et la signature de toutes pièces afférentes à ce projet.

2021_24 - Modification du programme de destination des coupes de bois

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	15	14	1	0	0

Il convient de modifier le programme des coupes de bois pour 2021 comme suit :

10. Parcelle 39 – 37 – 38 : Affouages
11. Parcelle 35 : Coupe sanitaire
12. Parcelle 47 – 48 – 29 : Régie

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide la modification du programme des coupes de bois pour 2021.

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00 .

Fait à Tronville-en-Barrois, les jours, mois et an susdits

Le maire,